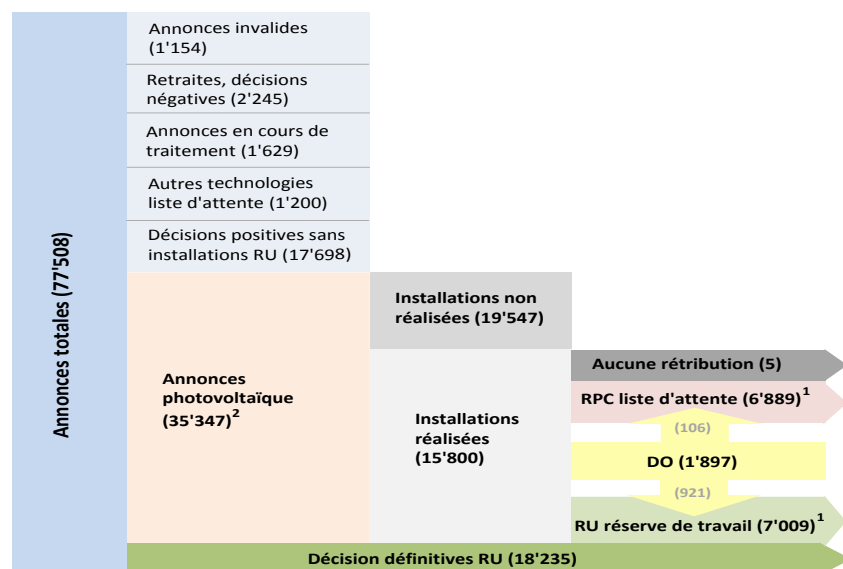


Vue d'ensemble totale



Au total, 77'508 annonces ont été placées chez Swissgrid. Les annonces regroupent en majorité le photovoltaïque. En plus de l'énergie photovoltaïque (PV), 1'200 annonces liées à la biomasse, à la géothermie, aux petites centrales hydrauliques et à l'énergie éolienne se trouvent sur la liste d'attente. 17'698 installations ont déjà reçu une décision positive pour la RPC et ne seront donc plus prises en compte pour la Rétribution Unique (RU). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le Cockpit RPC sous <http://www.stiftung-kev.ch/fr/rapports/cockpit-rpc.html>.

Parmi les 35'347 installations PV sur la liste d'attente, 15'800 installations sont déjà réalisées. Considérées comme réalisées sont les installations dont les données certifiées ont été enregistrées chez Swissgrid, c'est-à-dire celles dont la mise en service a été confirmée.

¹ Le droit d'option exercé a été pris en compte dans ce cas.

² Comparé au cockpit de la RPC, 7 installations de plus sont y énumérées parce que le/la projecteur/trice a choisi la RU malgré une décision positive.

Vue d'ensemble de la rétribution unique

Sur les 15'800 installations déjà réalisées, 6'889 restent sur la liste d'attente jusqu'à ce que les ressources financières leur permettent d'entrer dans la RPC.

1'897 gestionnaires d'installations peuvent choisir entre la RU et la RPC. Parmi ceux-ci, 106 ont exercé leur droit d'option (DO) pour la RPC et 921 ont opté pour la RU au 3^e trimestre 2016.

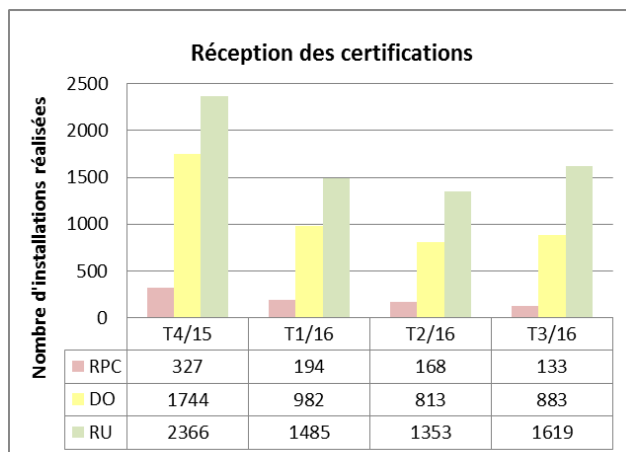
7'009 installations déjà réalisées recevront définitivement la RU. Parmi celles-ci, 4'543 projecteurs/trices ont déposé les documents complets contenant les informations de paiement.

Sur les 19'547 installations non réalisées, selon les données de l'annonce, 4'364 bénéficieraient de la RU, 6'799 auraient un droit d'option et 8'330 resteraient sur la liste d'attente de la RPC. 54 installations ne recevraient pas de rémunération. Des légitimités de l'exigence définitives pourront seulement être établies lorsque les données certifiées seront enregistrées chez Swissgrid.

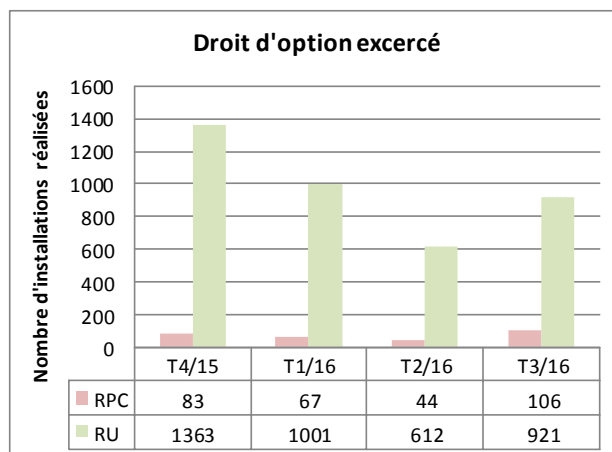
Rétributions obligées	Nombre d'install.	Puissance [MW]	Prod. [MWh/a]	Contribution [KCHF]
Versements précédents	15'546	154	148'269	162'485
Rétributions obligées décembre T3/16	2'689	28	24'013	24'421
Totaux	18'235	182	172'282	186'906³

³ De ce montant, environ CHF 1.11 millions étaient versées pour des extensions des installations photovoltaïques (rétribution unique).

Réception des données certifiées des installations de production et exercice du droit d'option



Le pourcentage des installations RU dont les données certifiées des installations de production ont été enregistrées chez Swissgrid durant le 3^e trimestre 2016 s'élève en moyenne à 61%.



Parmi les installations déjà réalisées avec droit d'option, 10% ont opté pour la RPC et 90% pour la RU durant le 3^e trimestre 2016.

Rétribution éventuelle des installations RU

	Nombre d'install.	Puissance [kWc]	Contribution RU [CHF]
Total rétribution unique (RU)	11'373	92'911	97'899'132
- Installations RU en exploitation (réserve de travail)	7'009	66'689	67'708'715
- Installations RU pas encore réalisées ⁴	4'364	26'223	30'190'417
Total droit d'option (DO)	8'696	138'539	140'912'287
- Installations avec DO en exploitation	1'897	29'797	32'220'704
- Installations avec DO pas encore réalisées ⁴	6'799	108'742	108'691'583
Total global (RU+DO) ⁵	20'069	231'450	238'811'418

Parmi les 35'347 installations photovoltaïques au total, 20'069 pourraient actuellement faire valoir un droit à la rétribution unique. Ce chiffre se rapporte aussi bien aux installations réalisées qu'à celles non réalisées. Parmi celles-ci, 7'009 reçoivent en définitive et 4'364 autres, d'après les données d'annonce, la rétribution unique. Cela génère des coûts à hauteur d'environ CHF 97.9 millions majorés de la rétribution éventuelle de 8'696 installations avec droit d'option à hauteur de CHF 140.9 millions, ce qui donne un bloc de coûts maximal possible de CHF 238.8 millions pour la rétribution unique.

⁴ Les droits (RU, DO, RPC) ainsi que le montant des moyens financiers nécessaires se basent sur les données de l'installation annoncées.

⁵ Les installations déjà payées ne sont plus prises en compte dans le calcul.